

*Déclarations de ministres*

gains en capital, pourquoi ne sont-ils pas plus imposés plutôt que moins imposés que les salaires?

● (1750)

Nous avons souvent exprimé notre opposition à l'exonération des gains en capital qui n'aurait jamais dû être adoptée, sauf pour les petites entreprises et les exploitations agricoles. Nous l'appuyons dans ces deux cas, mais pas dans les autres. Malheureusement, ni le ministre des Finances ni le gouvernement ne nous ont écoutés.

Les Canadiens disent qu'il est mal d'accorder un traitement spécial aux gains en capital, mais le ministre des Finances dit que c'est bien. C'est certainement une mesure de droite. Elle convient bien à ses amis banquiers et aux Canadiens riches, mais pas à la moyenne des Canadiens.

Nous avons dit que d'autres mesures favorisant les riches devraient être abolies, comme l'augmentation du plafond des régimes d'épargne-retraite et la déduction des intérêts versés pour gagner un revenu de placement. Les Canadiens comprennent qu'il est mal d'accorder ce genre de concessions fiscales, mais le ministre des Finances ne le comprend pas.

Nous avons dit que le crédit d'impôt-enfants devrait être sensiblement relevé et avons proposé un taux de 80 p. 100. Le ministre a entendu notre appel, mais les mesures qu'il a prises sont trop limitées. Les Canadiens savent ce qui est équitable pour les familles, mais le ministre des Finances ne le sait pas.

Nous avons dit que le gouvernement ne devrait pas imposer une taxe de vente sur les produits alimentaires. Je crois que je devrais m'étendre sur ce point parce que le 18 juin, j'avais averti le ministre des Finances que s'il refusait d'entendre ce que dit la moyenne des Canadiens sur cette question, il aurait à livrer le combat de sa vie aux élections de 1988 ou de 1989. Il lui a fallu six mois pour réagir, mais il l'a finalement fait la semaine dernière. Il n'aurait pas dû laisser les Canadiens dans l'incertitude. Je me félicite du fait que le ministre des Finances a finalement vu clair, mais je me demande comment un homme du peuple comme lui peut s'être bouché les oreilles au point de ne pas entendre les Canadiens qui, de Bonavista à l'île de Vancouver et de Tuktoyaktuk à Pointe Pelée, disaient qu'il est mal d'imposer une taxe sur les aliments. Le ministre des Finances aurait dû le reconnaître dès le 18 juin.

Les néo-démocrates ont préconisé l'impôt minimum afin de s'assurer que les riches, à titre individuel, contribuent de façon raisonnable au bien-être de la société dont ils profitent. Le Canada est l'un des meilleurs pays au monde. Tous les Canadiens bénéficient de cette situation même s'ils ne reçoivent pas directement de services gouvernementaux. Chacun profite du moins de l'assurance-maladie et du caractère encore sain, honnête, bienveillant et compatissant de notre société. Si cette contribution est justifiée, celle des sociétés l'est également.

Il est déplorable que chaque année, 60 000 sociétés canadiennes ne paient pas d'impôt sur le revenu. Puisque les Américains conviennent de fixer un impôt minimum aux sociétés,

pourquoi diable faut-il que nous traînions de la patte? Il faut que les sociétés paient un impôt minimum. Les Canadiens sont d'accord, dans l'intérêt d'un régime équitable. Le ministre des Finances est seul à ne pas le comprendre.

[Français]

Monsieur le Président, en ce qui touche les régions éloignées de notre pays, en ce qui touche les compagnies minières, et en ce qui touche les actions accréditives, le Nouveau parti démocratique a pensé très sérieusement aux problèmes créés par l'abolition des actions accréditives et de «l'épuisement gagné» dans les propos du ministre des Finances. Effectivement, très peu a été fait dans les amendements annoncés aujourd'hui par le ministre. Nous, nous avons déclaré qu'il était nécessaire d'avoir des mesures fiscales ciblées pouvant bénéficier aux petites compagnies de ressources, pour assurer que leurs explorations continueraient dans les régions telles que l'Abitibi, Schefferville et d'autres régions éloignées qui reposent sur les ressources de notre pays et que ces mesures fiscales doivent aussi bénéficier aux régions éloignées. Malheureusement, le ministre des Finances dit simplement qu'il va considérer cette recommandation et pas plus. Je regrette qu'encore une fois le ministre des Finances ne soit pas prêt à écouter l'industrie minière, la population de ces régions et les propos du Nouveau parti démocratique.

[Traduction]

Nous avons réclamé une fiscalité où l'on ait des comptes à rendre. Nous voulions que les dépenses fiscales, dont le montant dépasse le déficit annuel du Canada, fasse chaque année l'objet d'un rapport sur lequel le Parlement serait appelé à se prononcer. On n'en a pas tenu compte.

Nous avons réclamé que le régime fiscal soit simplifié afin que les Canadiens le comprennent plus facilement. On n'en a rien fait. Il est intéressant de constater dans quelle mesure le ministre des Finances n'a pas donné suite aux revendications fiscales des simples Canadiens.

En terminant, je tiens à préciser que le ministre des Finances n'est pas l'unique responsable de cet état de fait. On a parfois tendance à dire que le ministre a raison si l'on est conservateur et qu'il a tort si l'on est un canadien moyen ou si l'on est député de l'opposition. Ce n'est pas seulement le ministre des Finances qui est responsable de cela.

Lorsque le ministre annonce sa motion des voies et moyens portant sur un régime fiscal entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1988, il parle au nom du gouvernement, au nom du premier ministre, au nom des 38 ou 40 ministres et au nom des quelque 200 députés conservateurs. C'est une politique du gouvernement conservateur. Les conservateurs diront que c'est une politique conservatrice progressiste, moi je dis que c'est une politique rétrograde.